



HAL
open science

L'énergie éolienne en Auvergne : questions sur une ressource en plein essor

Jean-Baptiste Grison, Mathieu Guitton

► **To cite this version:**

Jean-Baptiste Grison, Mathieu Guitton. L'énergie éolienne en Auvergne : questions sur une ressource en plein essor. Festival International de Géographie : La planète Terre en mal d'énergies, Oct 2007, Saint-Dié-des-Vosges, France. 2007. halshs-01077088

HAL Id: halshs-01077088

<https://shs.hal.science/halshs-01077088>

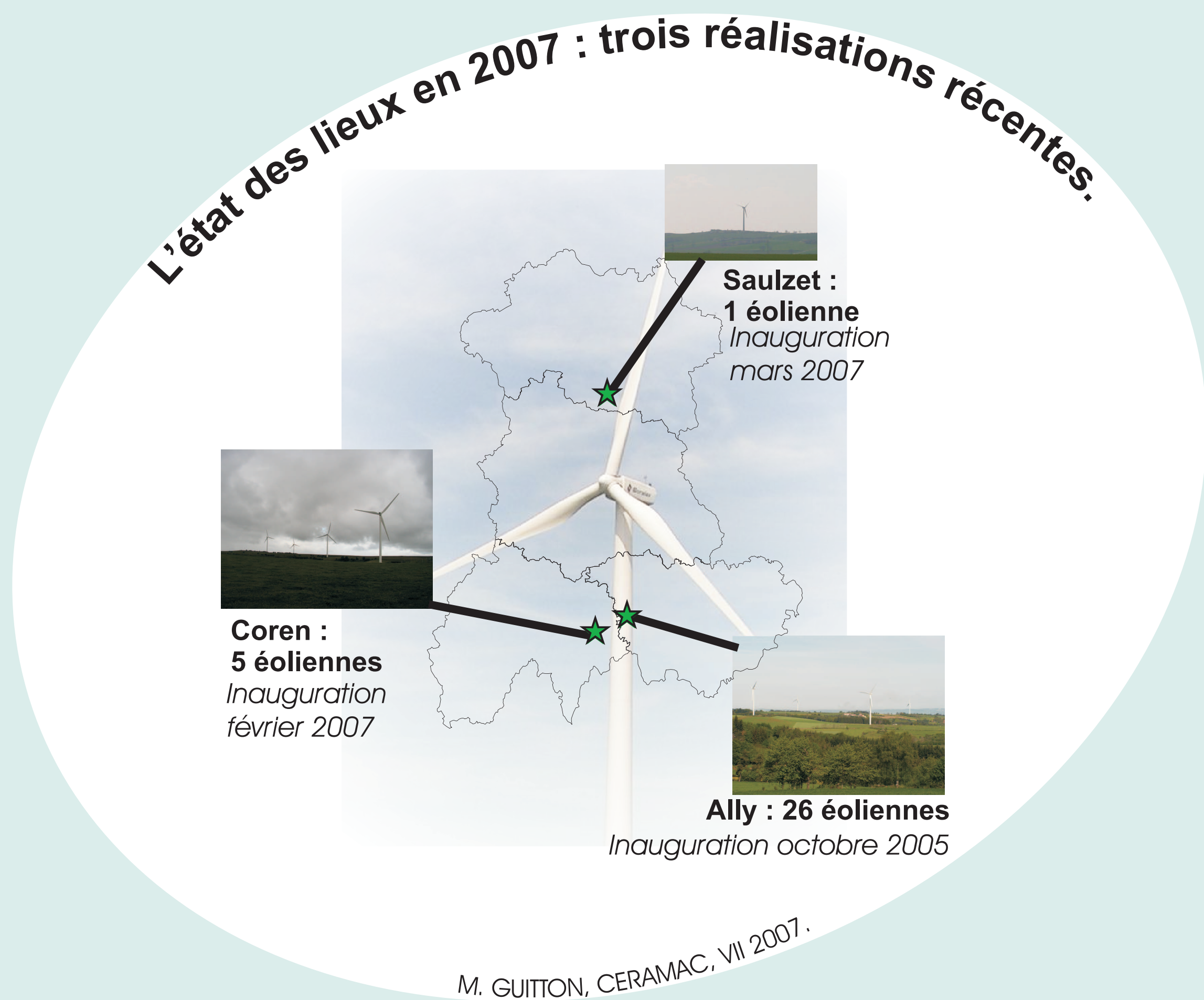
Submitted on 23 Oct 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

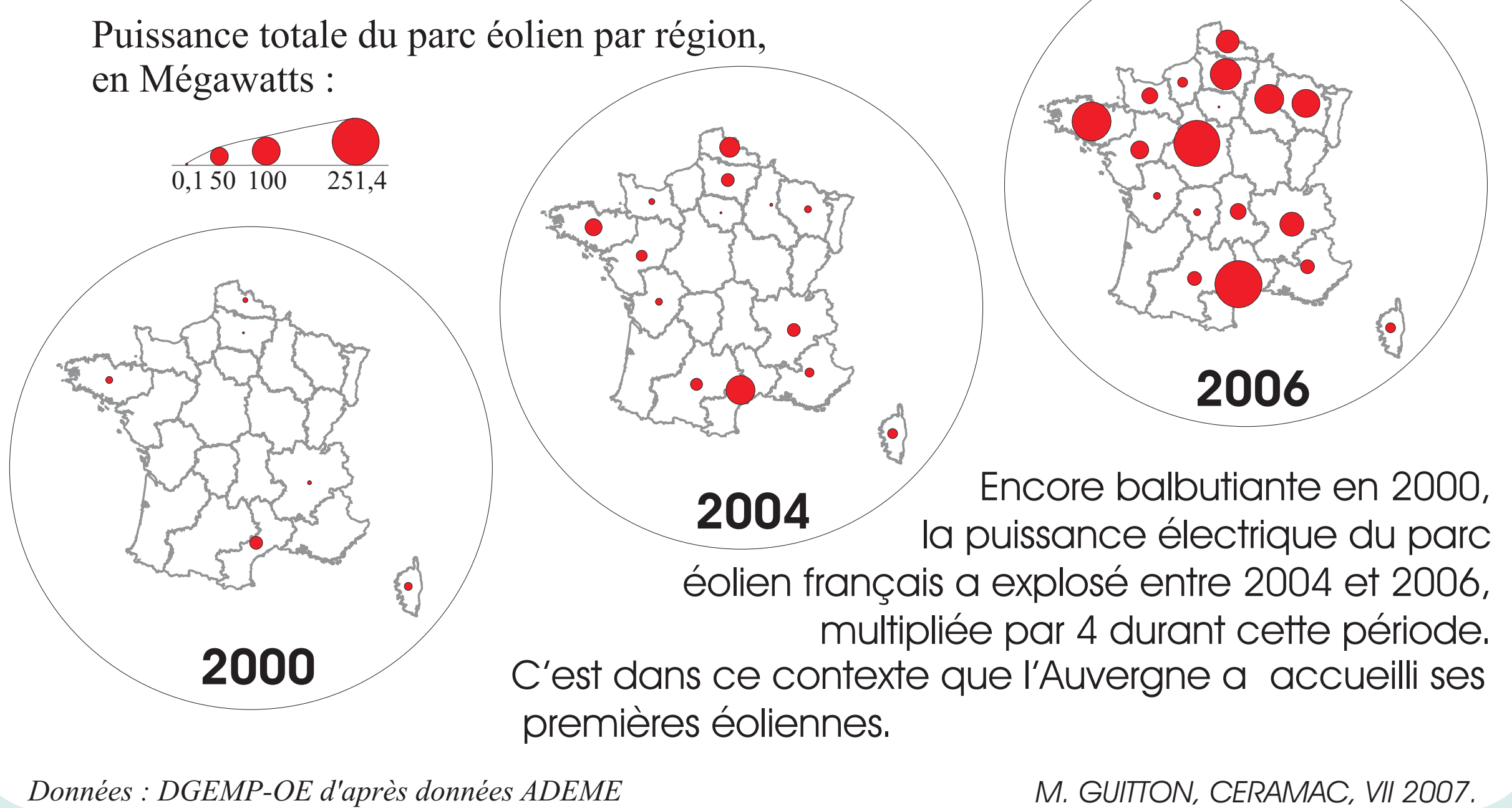
Souvent présentée comme une énergie renouvelable dont le développement serait indispensable pour un avenir plus respectueux de l'environnement, l'énergie éolienne, qui commence tout juste à se développer en Auvergne, nous pose des questions. Comment les projets auvergnats s'inscrivent-ils dans les dynamiques nationales ? Jusqu'où l'éolien peut-il se développer dans la région, quel est son potentiel ? Quels sont les rôles et les stratégies des différents acteurs concernés ? Quelles sont les limites d'une telle dynamique, et les résistances qu'elle rencontre ?

La ressource éolienne : une valorisation encore récente mais en rapide développement



Inexistantes dans la région avant 2004, les éoliennes se sont invitées en Auvergne à partir de 2005. Aujourd'hui, les installations restent encore peu nombreuses (32 machines au total), mais une progression rapide est attendue. Plusieurs projets sont en cours d'instruction, principalement au sud de la région.

L'Auvergne dans le contexte français des années 2000 : l'éolien a le vent en poupe !



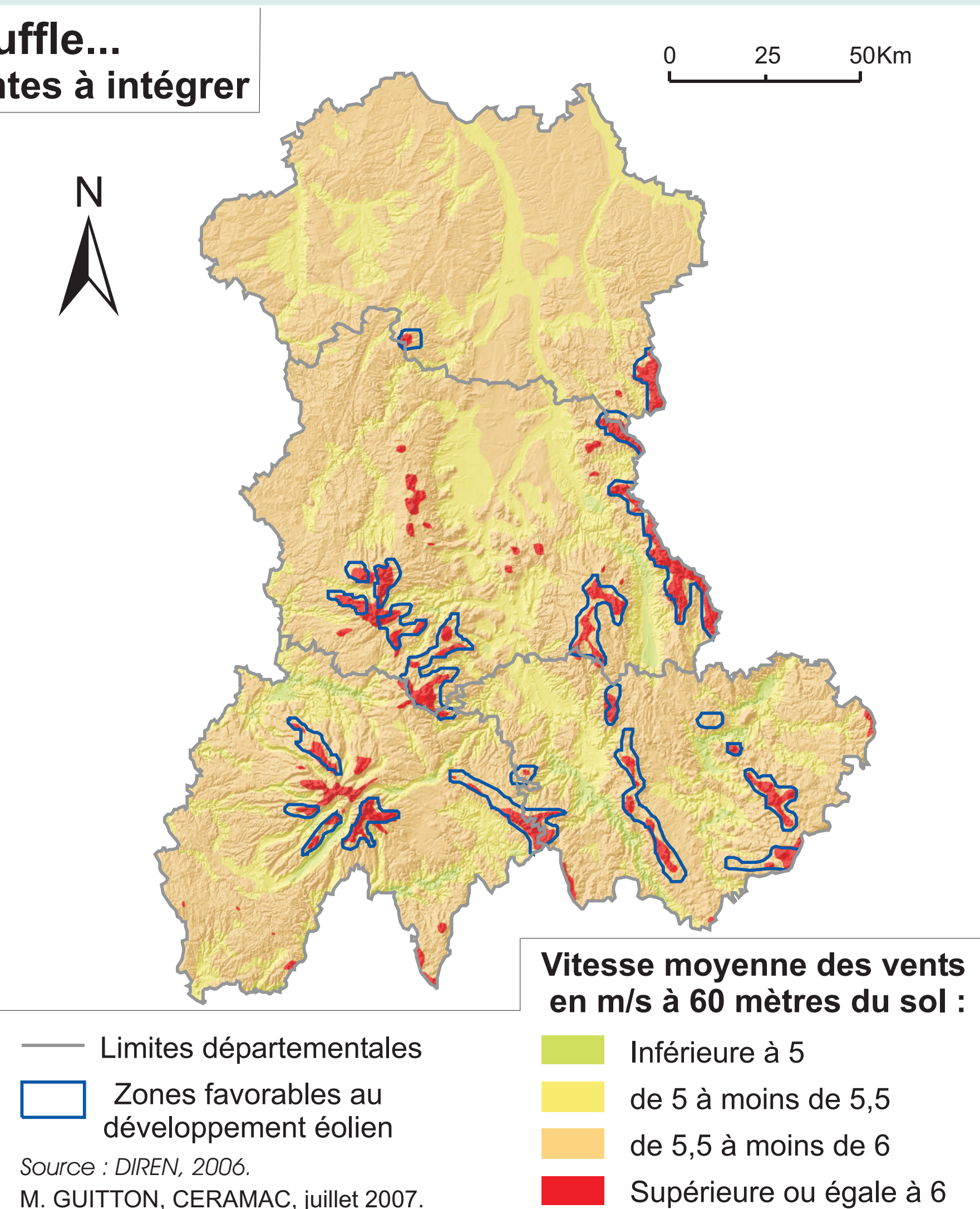
A la recherche du nouveau souffle... Un potentiel significatif, mais des contraintes à intégrer

La carte ci-contre localise les différentes zones favorables à l'installation d'éoliennes, telles qu'elles ont été délimitées par les organes concernés par le développement de cette ressource énergétique.

Plusieurs facteurs sont pris en compte : la vitesse moyenne des vents est une donnée fondamentale, mais il y a aussi la localisation des périmètres protégés, nombreux autour des principaux sommets auvergnats ; la capacité des infrastructures de transport de l'électricité ; la localisation des couloirs de circulation aérienne...

On remarque que les zones propices au développement éolien sont majoritairement localisées dans la moitié sud de la région. L'essentiel des massifs montagneux est concerné, à l'exception des monts Dômes, entièrement classés au titre de la loi de 1930.

Dans les autres massifs en revanche, les zones proposées enserrant de près les périmètres protégés, ce qui risque d'accroître les contestations en cas de concrétisation de projets...



Différents acteurs, des stratégies qui se rejoignent ?

Les promoteurs

sont à la recherche de terrains favorables permettant de monter les opérations les plus rentables.

Le maire

l'installation d'éoliennes représente le plus souvent un espoir de nouvelles ressources pour la commune, surtout dans des espaces ruraux dévitalisés.

Le préfet

accorde les permis de construire pour les éoliennes, en tenant compte des arguments des partisans comme des opposants.

Les propriétaires fonciers

sont attirés par les retombées financières (plusieurs milliers d'euros par an) de la présence d'une éolienne sur leur terrain.

Le Conseil régional

tente de coordonner les différents projets en approuvant des schémas de développement éolien.

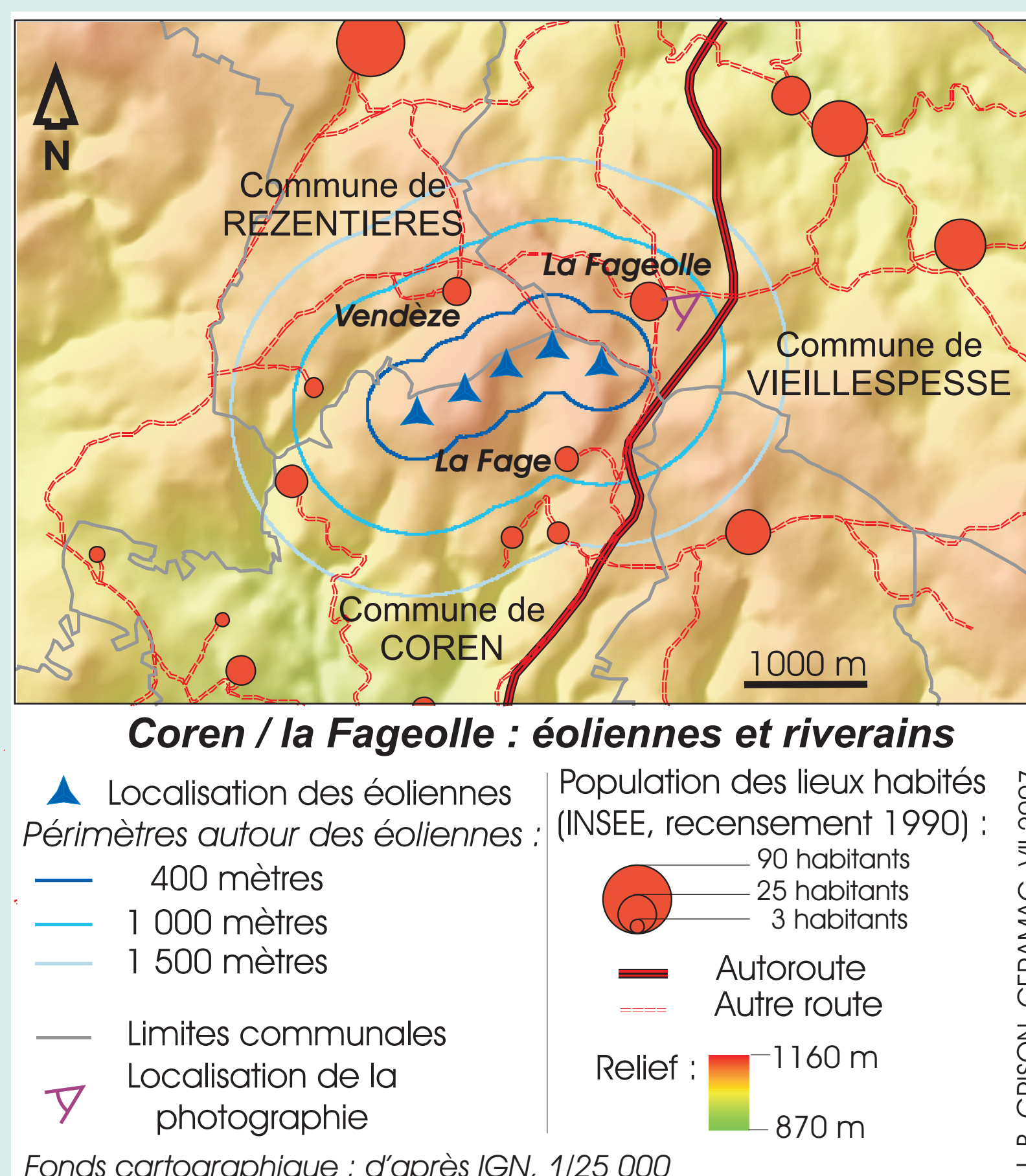
Les riverains

craignent souvent les nuisances, essentiellement sonores, des éoliennes. Des associations nationales parviennent parfois à faire abandonner des projets.

En dehors de certains riverains et des associations qui les regroupent, la majorité des acteurs locaux sont favorables au développement de l'énergie éolienne.

Vents contraires sur l'éolien : des polémiques de plus en plus présentes

L'énergie éolienne ne satisfait pas tout le monde, et des associations se montent un peu partout pour contrer les projets ou dénoncer les nuisances des machines déjà installées. L'exemple du parc éolien de la Fageolle (Cantal) est intéressant à ce sujet.



Les premières éoliennes de la Fageolle ont été montées à l'automne 2006. Le projet a été monté sans opposition locale, l'enquête publique n'a donné lieu à aucune revendication spécifique.

En revanche, quelques semaines après les premiers tours des pales, avant même l'inauguration officielle, des plaintes se font entendre contre les nuisances sonores des machines en fonctionnement, de la part des riverains situés à moins de 1 000 mètres du lieu d'implantation. Une association, "Vent de Fageolle" est créée en avril. L'objectif est d'aboutir à une décision de justice imposant l'arrêt du fonctionnement des éoliennes.

D'autres arguments de contestation sont invoqués : l'ombre portée des pales, le risque de chute de glace en hiver, la perturbation des ondes hertziennes, la perturbation de la faune, éloignée par le mouvement des éoliennes... Sans compter les inquiétudes de certains quant à la fiabilité du matériel (des chutes de pales ont eu lieu à quelques reprises à l'échelle européenne).

Ces contestations nous rappellent que les réglementations concernant l'installation des parcs éoliens restent mal définies sur certains aspects, par exemple :

Quelles sont les distances minimales à laisser avec les habitations les plus proches ?

Plusieurs expertises donnent des préconisations différentes, allant de 300 à 1 500 mètres selon les cas. En attendant, aucune législation n'est adoptée...



Une habitation en périphérie du hameau de la Fageolle, à 400 mètres des éoliennes.

Si aucune réglementation n'impose de distance minimale, des préconisations existent, suite à des études scientifiques, et le rayon de 400 mètres constitue pour beaucoup une distance litigieuse. Les principales revendications émanent de riverains vivant à moins de 1 500 mètres des installations.

Le développement de l'énergie éolienne rencontre la faveur de la plupart des acteurs du développement local en Auvergne, et devrait se poursuivre dans les années à venir. Cependant, les opposants, principalement des riverains, sont de mieux en mieux organisés et parviennent à faire échouer près d'un projet sur deux. En réponse à ces inquiétudes, il devient important de préciser davantage les cadres légaux régissant l'implantation de nouvelles machines.